Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260701-20260702-DE

Délibération

Séance du 01 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

Présent(e)s : Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Catherine TOUZÉ, Loïc COUSTANS, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Pascale PICHON, Pascal LE SAUX, Emeline LE BARON, Adeline CALLIGARO, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Marie COTTEN, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT, Sonia LE GALL

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Guénaëlle ANDRO a donné pouvoir à Annaïck COTTEN BIANIC
David LE DEZ a donné pouvoir à Antonin NIGER

Est nommé(e) secrétaire de séance : Annaïck COTTEN BIANIC

Date de la convocation : 24 juin 2026

DELIBERATION N° 2026/07/02
OBJET : Chapelle Sainte Marguerite – Lancement d'une souscription

Lors du précédent conseil municipal, le projet de restauration de la chapelle Sainte-Marguerite a été présenté aux élus. Pour mémoire, cet édifice est devenu propriété de la commune à la suite d'une donation consentie à titre gratuit par son ancien propriétaire, soucieux d'assurer la préservation de ce patrimoine local.

Dans la perspective de la restauration de la chapelle, la commune a pris l'attache de la Fondation du patrimoine. Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a pour mission de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine de proximité en accompagnant les porteurs de projets dans leurs démarches de financement et de mécénat.

La commune est déjà partenaire de la Fondation du patrimoine dans le cadre des travaux de restauration de l'enclos paroissial. Au regard de l'intérêt patrimonial de la chapelle Sainte-Marguerite, il est proposé de solliciter également la Fondation du patrimoine afin de mettre en place une souscription publique dédiée à ce projet.

Cette souscription consiste à permettre aux particuliers, associations et entreprises qui le souhaitent d'effectuer des dons au profit de la restauration de la chapelle. Les sommes collectées seront intégralement affectées au financement des travaux. Les donateurs pourront, sous réserve de la réglementation fiscale en vigueur, bénéficier des avantages fiscaux attachés aux dons effectués par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine.

La mise en place de cette collecte constituerait un levier complémentaire de financement du projet, tout en permettant d'associer la population, les acteurs économiques et les personnes attachées à la préservation du patrimoine communal à la sauvegarde de cet édifice.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'accompagnement proposé par la Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique, permettant notamment l'organisation d'une souscription publique en faveur de la restauration du patrimoine

Vu l'avis de la commission culture et communication du 15 juin 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement d'une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine en vue de contribuer au financement des travaux de restauration de la chapelle Sainte-Marguerite
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante avec la

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260701-20260702-DE

Fondation du patrimoine ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

POUR : 23 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Fait et délibéré en Mairie, le 1er Juillet 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 03 juillet 2026,

Secrétaire de séance,
Annaïck COTTEN BIANIC

Le Maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)

